

 <p>Commune de LUZECH</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</p>	<p>Délibération</p>
		<p>N° 2024_7_11</p>

Convocation du 20 septembre 2024

Le vingt-quatre septembre 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS :

./.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Christine CALVO a donné procuration à Mme Sonia LEGLAIVE
M. Patrice CASTANIER a donné procuration à M. Bernard PIASER
M. Pierre BORREDON a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS
M. Pascal PRADAYROL a donné procuration à M. Pierre BALTENWECK

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2024_7_11 : Demande de subvention au Conseil départemental du LOT entrant dans le cadre de la dotation au titre des amendes de police 2024 – Travaux de sécurisation arrêt de bus Caix

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagements autour de l'arrêt de bus de Caix afin de sécuriser l'accès des écoliers.

Monsieur le Maire informe les élus présents des projets envisagés :

- Réalisation d'un chemin piétonnier en castine en bordure de route

Monsieur le Maire souligne à l'assemblée que la Commune peut solliciter le Conseil Départemental du LOT dans le cadre de la dotation au titre des amendes de police quand elle décide de réaliser de travaux de sécurisation de la voirie RD9 la traversant et auprès de la Région Occitanie.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière de la part du Conseil départemental du LOT, entrant dans le cadre de la dotation au titre des amendes de police 2024 et auprès de la Région Occitanie, afin de pouvoir réaliser lesdits travaux de sécurisation de la voirie RD9 traversant la Commune de LUZECH, et ce, conformément au plan de financement suivant :

Institutions	Pourcentage	Montant HT
CD 46 – Amendes de police 2024	25% minimum	1 580,00 €
Région Occitanie	20 %	1 264,00 €
Commune de LUZECH	55% maximum	3 476,00 €
Total de la dépense subventionnable	100 %	6 320,00 €

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **De solliciter** une aide financière auprès du Conseil départemental du LOT, entrant dans le cadre de la dotation au titre des amendes de police 2024, afin de pouvoir réaliser les travaux de sécurisation de la voirie RD9 traversant la Commune de LUZECH évoqués ci-dessus par Monsieur le Maire et auprès de la Région Occitanie, et ce, conformément au plan de financement suivant :

Institutions	Pourcentage	Montant HT
CD 46 – Amendes de police 2024	25% minimum	1 580,00 €
Région Occitanie	20 %	1 264,00 €
Commune de LUZECH	55% maximum	3 476,00 €
Total de la dépense subventionnable	100 %	6 320,00 €

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
16	Présents : 12 Procurations : 4	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

<p>REÇU EN PREFECTURE LE : 25/09/2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 26/09/2024</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>Le Maire,</p> <p>Monsieur Bernard PIASER</p>
---	--

